



Guadeloupe



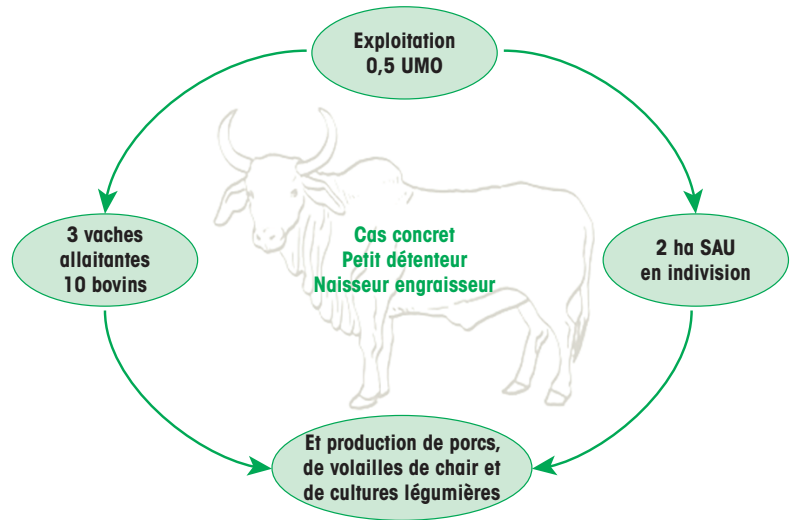
CAS CONCRET D'UN PETIT DÉTENTEUR NAISSEUR ENGRAISSEUR EN GUADELOUPE



En Guadeloupe, la majorité des producteurs de viande bovine sont des petits détenteurs. Cette forme d'élevage reste très présente car elle assure un complément de revenu tout en valorisant des surfaces et des fourrages disponibles. Le dispositif des Réseaux d'élevage qui suit différentes sortes de systèmes de production présente ici le fonctionnement d'un élevage petit détenteur suivi durant plusieurs années. Le fonctionnement, les pratiques et les performances décrits ici correspondent à une année sans incident particulier.

Mr et Mme Salomon⁽¹⁾ sont installés depuis 1977 sur la commune de Morne-À-L'eau en système naisseur-engraisseur de jeunes bovins, c'est-à-dire qu'ils font naître et engraisent tous les veaux de l'exploitation. Ils travaillent tous les deux sur la ferme et complètent leurs revenus avec des activités secondaires non agricoles. Ils sont adhérents à la coopérative Cap'viande depuis 2005.

Si, par le passé, le cheptel a été plus important, ils ont décidé à l'approche de la retraite de diminuer le nombre d'animaux. Le troupeau est aujourd'hui composé de 10 bovins dont 3 vaches reproductrices.



Répartition annuelle des activités



Atouts

- Reproduction bien maîtrisée
- Efficacité économique

Contraintes

- Pénibilité du travail
- Pas de marge d'erreur sur la technique sinon impact économique immédiat
- Foncier en indivision, morcelé et de surface variable

COLLECTION RÉFÉRENCES

⁽¹⁾ Le nom de l'éleveur a été modifié.



LE TROUPEAU VIANDE

3 vaches, 4 taureaux à l'engraissement et 3 génisses

Fonctionnement du troupeau

Ayant peu de vaches, Mme et M. Salomon ne possèdent pas de taureau reproducteur. Ils utilisent ceux des éleveurs voisins pour la reproduction. La saillie se fait « monte-en-main », c'est-à-dire que la vache en chaleur est amenée au taureau. La mise à la reproduction n'est pas systématique juste après le vêlage. Il arrive qu'elle soit retardée volontairement pour laisser à la vache le temps de se « retaper ».

Toutes les génisses sont conservées jusqu'à l'âge de la mise à la reproduction (environ 3 ans). Si besoin, elles sont intégrées au troupeau en remplacement d'une vache, sinon elles sont livrées à la boucherie.

Les vaches sont réformées principalement sur des critères d'âge, d'état général et de docilité.

Performances du troupeau

Date moyenne de vêlage	Août
Taux de gestation	100 %
IVV (j)	406
Taux de productivité numérique*	100 %

*Veaux sevrés ou vendus avant sevrage pour 100 vaches d'effectif moyen présent.

Les résultats présentés correspondent à une année en rythme de croisière avec de bonnes performances techniques (3 vêlages pour 3 vaches mises à la reproduction). D'une année à l'autre, les résultats peuvent fluctuer en fonction de facteurs externes (mortalité, attaques de chiens, disponibilité des taureaux).



Commercialisation et production de viande

Les animaux finis sont vendus à la coopérative entre 2 et 3 ans. L'objectif de production est de 2 à 3 animaux livrés par an.

Poids/tête	225 kg carc.
Prix unitaire	5,2 €/kg carc.
Production Brute de Viande Vive (PBVV)	125 kg vif/UGB

L'ALIMENTATION DES BOVINS

La conduite du pâturage se fait au piquet ce qui permet une bonne gestion des disponibilités fourragères. Bien que les surfaces ne soient pas fertilisées, l'exploitation est autonome en fourrages. L'affouragement en vert a été pratiqué par Mme et M. Salomon à une période mais a été abandonné car les animaux à l'attache gaspillaient énormément d'herbe.

Les animaux sont déplacés deux fois par jour en saison sèche, une fois le reste de l'année.

Les jeunes bovins à l'engraissement reçoivent 1,5 kg d'aliment concentré/jour pour accélérer leur croissance. Les vaches peuvent aussi avoir du concentré si la saison sèche est marquée.

Une des caractéristiques de ce système est la variabilité des surfaces disponibles. En effet, hormis les surfaces principales qui ont toujours été stables, il arrive que les exploitants bénéficient temporairement de terrains qui leur sont mis à disposition. En contrepartie, les bovins entretiennent les surfaces à moindre coût. Dans le cas de Mr et Mme Salomon, depuis quelques années, ces échanges se font plus rares compte tenu de la diminution de leurs activités et de l'approche de la retraite.



Assolement et indicateurs gestion fourragère

Chargement apparent	2,3 UGB/ha SFP
Aliments concentrés	300 kg/UGB

RESULTATS ECONOMIQUES

Résultats en conjoncture 2016 – exploitation en croisière

A cette échelle, le système du petit détenteur de bovins nécessite une activité complémentaire (agricole ou pas) afin d'assurer la rémunération d'une famille. Mr Salomon exerce d'autres activités professionnelles, à temps partiel.

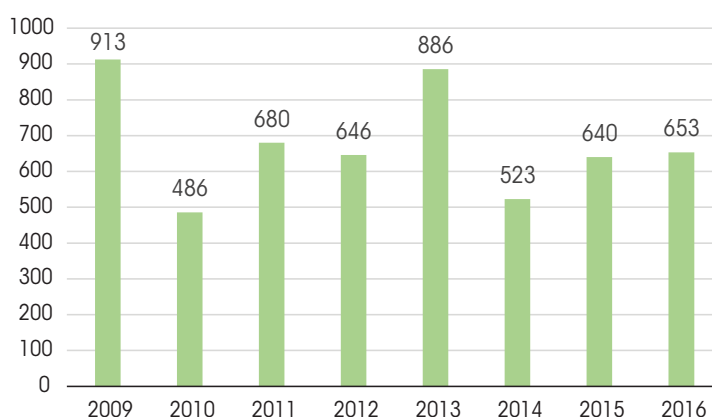
Le couple produit aussi des volailles, des œufs, des porcs et des cultures maraîchères pour de l'autoconsommation familiale. En cas de surplus, la production est vendue en direct aux consommateurs. Tous les bovins sont nourris avec des aliments concentrés pour bétail mais aussi avec des coproduits de cultures.

Résultats économiques

Marge brute atelier/vache	1 570 €
Marge brute atelier/UGB	640 €
Marge brute atelier/ha SFP	1 500 €

Ce système est efficace économiquement (EBE = 60 % PB) et très économe en intrants. Les bons résultats sont liés à la bonne maîtrise de la reproduction et à la bonne gestion des ressources en herbe. Cependant étant donné la petite taille de l'atelier bovin, la moindre fluctuation dans les résultats techniques (mortalité, taux de gestation) a un impact immédiat sur les performances économiques.

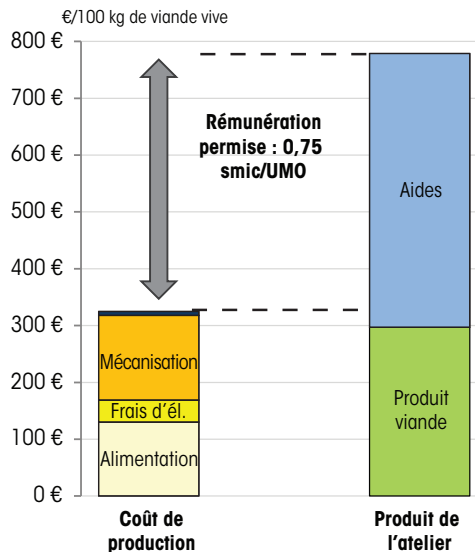
Variabilité de la marge brute en €/UGB



RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

Coût de production de l'atelier bovins viande hors rémunération de l'éleveur et des capitaux propres

Coût de production total		€/100 kg de viande vive
Coût de production total		325
Travail	0	
Foncier et capital	7	
Frais divers de gestion	0	
Bâtiments et installations	0	
Mécanisation	149	
Frais d'élevage	39	
Approvisionnements des surfaces	0	
Alimentation des animaux	130	
Produit total		779
Produit viande	297	
Autres produits	0	
Aides	482	



Le coût de production de cet atelier est de 325 €/kg vif et la rémunération permise se situe autour de 0,75 SMIC par UMO.

EN CONCLUSION

Au regard des résultats, le système semble performant. En travaillant sur plusieurs spéculations, Mme et M. Salomon ont pu assurer la pérennité de leur exploitation ainsi qu'une trésorerie correcte.

Cependant, il est important de noter que ce sont les revenus issus des activités professionnelles annexes de M. Salomon qui ont permis au couple de maintenir son mode de vie.

Désormais, Mme et M. Salomon souhaitent conserver un cheptel réduit en vue de diminuer la manipulation des animaux et la pénibilité du travail. L'objectif sera d'une part d'entretenir le terrain familial et d'autre part de maintenir cette activité sans pour autant chercher à atteindre une performance économique.

Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Achévé d'imprimer en Novembre 2017
ISBN : 978-2-36343-890-4
Novembre 2017 – Référence Idele : 0017 602 021
Réalisation : Corinne MAIGRET
Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :
Frédéric MARIE – CA Martinique – Tél : 05 96 51 75 75
Nathalie CONDINA – CA Guyane – Tél : 05 94 29 61 95
Gerty CANEVAL – Cap'Viande – Tél : 05 90 32 00 84
Valérie MAROUDIN – Cap'Viande – Tél : 05 90 32 00 84
Stéphanie JOCK – Sélection Créole – Tél : 05 90 81 45 29
Patrick SARZEAUD – Institut de l'Élevage – Tél : 02 22 74 03 81

RÉSEAUX DE RÉFÉRENCES EN ELEVAGE - POSEI FRANCE - ANTILLES-GUYANE

Les Réseaux de Références en Elevage sont un dispositif partenarial pour la production de références technico-économiques sur les systèmes d'exploitation avec élevage des Départements d'Outre-Mer. Ils associent des éleveurs, des ingénieurs et des techniciens des Chambres d'agriculture et des Organisations de Producteurs en charge du suivi de terrain, avec l'assistance technique et la coordination de l'Institut de l'Élevage, de l'IFIP et de l'ITAVI. Les Réseaux de Références sont conduits sous l'égide des Ministères de l'agriculture et de l'Outre-Mer, ainsi que de l'ODEADOM. Ils bénéficient d'un financement de l'Union Européenne dans le cadre du POSEI France.